



LA FEUILLE DE ROUTE RELATIVE AUX DONNÉES SUR L'ÉNERGIE AU CANADA ATLANTIQUE

REMERCIEMENTS

Auteur principal

Bruce Cameron, associé principal, QUEST (Envigour Policy Consulting Inc.)

Gestionnaire de projet

M. Samantha Peverill, QUEST

Conseiller principal du projet

Brent Gilmour, QUEST

Équipe de recherche

Eddie Oldfield, associé principal, QUEST, (Spatial Quest Solutions)

Michael Lee, QUEST

Révisure

Cheryl Ratchford, QUEST

Conception et disposition

Ana Mesquita Design

Crédit photo

Jason Belliveau, Halifax Harbour, <https://tinyurl.com/jasonbelliveau-halifaxharbour>

Le présent rapport a été financé par la Mesure de recherche stratégique visant la région de l'Atlantique de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique (APECA), qui offre un mécanisme pour analyser les principaux enjeux socioéconomiques au Canada atlantique. Les points de vue exprimés dans la présente étude ne reflètent pas nécessairement ceux de vue de l'APECA ou du gouvernement du Canada. L'auteur est responsable de l'exactitude, de la fiabilité et de l'actualité de l'information.

Le rapport a aussi été financé par le ministère de l'Énergie de la Nouvelle-Écosse, le ministère de l'Énergie du Nouveau-Brunswick, Énergie NB et EfficiencyOne.

Droit d'auteur © QUEST – Quality Urban Energy Systems of Tomorrow, 2018.

Le présent document peut être reproduit en tout ou en partie sans autres frais ou autorisation écrite, à la condition que les sources appropriées soient reconnues comme il convient et qu'aucune modification ne soit apportée au contenu. Tous autres droits réservés.

Les analyses ou points de vue dans ce document sont ceux de QUEST et ne reflètent pas nécessairement ceux de ses affiliées (dont les supporteurs, organismes de financement, membres et autres participants).

Les affiliées de QUEST n'endossent ni ne garantissent des parties ou aspects de ce document. Elles ne sont pas responsables (directement ou indirectement) non plus des questions qui pourraient se rattacher au document.



RÉSUMÉ

La feuille de route relative aux données sur l'énergie au Canada atlantique (la feuille de route) est un guide pour nous amener à changer notre mode de collecte, de gestion et d'utilisation des données, ainsi que notre mode de réflexion entourant les données sur l'énergie et les émissions de gaz à effet à serre (GES) dans un monde caractérisé par d'énormes quantités de données.

La feuille de route a été élaborée en combinant recherches et consultations auprès d'une grande variété d'experts du contenu et d'intervenants dans les quatre provinces de l'Atlantique, soit la Nouvelle-Écosse, l'Île-du-Prince-Édouard, le Nouveau-Brunswick et Terre-Neuve- et-Labrador.

Au cours des recherches et des consultations sur la feuille de route, il est ressorti que le besoin en données plus détaillées sur la consommation d'énergie et les émissions de GES est vaste; qu'il y a des arguments convaincants afin de maintenir le caractère privé des données sur les consommateurs individuels; et que de telles questions ont déjà été réglées par d'autres et que le Canada atlantique peut bénéficier des enseignements qui peuvent en être tirés.

La feuille de route formule une vision commune et précise les caractéristiques d'un système commun d'information sur l'énergie. Elle énonce aussi les options en matière de politiques et de programmes, ainsi que les outils pour procéder à sa mise en œuvre avec efficacité.

Elle présente tout d'abord la vision d'un système d'information sur l'énergie qui recueille les données de manière complète et qui produit régulièrement des rapports de données globales pour les inventaires communautaires de données sur l'énergie et les émissions. Elle repose aussi sur un ensemble de valeurs, à savoir : –la nécessité pour la société de prendre des décisions éclairées et bonnes au sujet des politiques, des programmes et des investissements concernant l'énergie et l'environnement, et la mesure de la réussite;

- la protection des renseignements personnels en exigeant l’anonymisation des données sur la consommation d’énergie avant de présenter un rapport public;
- le droit des consommateurs de décider s’ils veulent communiquer leurs données personnelles sur l’énergie et les communiquer d’une manière éclairée, sécurisée et simple;
- les solutions technologiques qui font appel à des normes communes et qui sont simples et claires pour les consommateurs et les agents de programmes d’efficacité en plus d’améliorer la responsabilisation;
- les solutions technologiques qui améliorent les opérations;
- la collaboration au niveau régional et national et les liens avec d’autres initiatives d’information.

Pour protéger la vie privée, la feuille de route propose que le gouvernement envisage de concilier la protection de la vie privée des consommateurs ainsi que la collecte et l’analyse d’information utile. Dans chaque cas, les données qui sont publiées ou communiquées en dehors d’un environnement sécurisé devront être regroupées ou anonymisées, sauf sur autorisation expresse, éclairée et volontaire de la part du consommateur d’énergie. La feuille de route propose aussi que les gouvernements prennent une décision sur la question de savoir si le meilleur moyen de protéger les droits des consommateurs serait l’adoption volontaire des pratiques exemplaires recommandées dans l’industrie ou l’élaboration d’exigences de conformité législatives.

La feuille de route expose une série d’options relatives aux politiques et aux programmes pour les soumettre à la réflexion des gouvernements et des intervenants, dont des choix entre les demandes volontaires pour que les fournisseurs d’énergie communiquent plus de données, ou des exigences législatives qui seraient graduelles et sensibles aux coûts économiques de mise en œuvre.

La feuille de route propose que les gouvernements conviennent des résultats suivants :

- Les droits et les obligations des consommateurs et des fournisseurs d’énergie sont entièrement appuyés par une décision réglementaire et, au besoin, par de nouvelles dispositions législatives.

- Les lois et les politiques relatives aux données sur l’énergie reflètent une mise en œuvre flexible et graduelle par la voie de nouveaux programmes et, au besoin, de mesures réglementaires qui cadrent avec les jalons de mise en œuvre.
- Dans la mesure du possible, les gouvernements et les organismes de réglementation devraient rechercher une approche coordonnée et cohérente par rapport aux définitions, aux normes et aux résultats prévus, tout en étant entendu que les provinces n’avanceront pas toutes au même rythme.
- Le cadre établit les fonctions et les responsabilités. Il délègue aussi aux agences d’efficacité et d’information/de statistique si possible.
- Le cadre entrevoit la possibilité d’établir une agence canadienne de l’information sur l’énergie et prévoit la délégation à cette entité dès qu’elle verra le jour.

À cette fin, la feuille de route soutient que la décision au sujet des fonctions et des responsabilités à l’égard des données sur l’énergie devrait reposer une détermination de confiance. Les fournisseurs d’énergie protègent les données des clients depuis qu’ils ont commencé à les servir. Les services publics ont effectué d’importants investissements dans les technologies d’information et la sécurité sans parler d’une surveillance réglementaire étroite. Les gouvernements ont également établi une infrastructure et de la crédibilité quant à leurs agences statistiques. Tous les acteurs ont des forces et, lorsque viendra le temps d’attribuer les fonctions et les responsabilités, il faudra prendre soin de mettre en évidence comment ils maintiendront la confiance publique dans l’exécution de telles fonctions.

La feuille de route met aussi de l’avant des moyens d’améliorer la présentation des données sur l’énergie et les GES pour les rendre plus efficaces et utiles. Parmi les options, mentionnons le développement d’applications par le secteur privé et par les agences d’efficacité. Mentionnons aussi la collaboration régionale à l’égard d’une application commune que les consommateurs et les planificateurs pourront utiliser pour les données sur l’énergie. La feuille de route énonce aussi divers rôles que les gouvernements pourraient jouer dans le développement de technologies qui améliorent les options des fournisseurs d’énergie.

La feuille de route soutient que les fournisseurs d'énergie pourraient convenir des résultats suivants :

- La collaboration avec les gouvernements et d'autres intervenants pour procéder à sa mise en œuvre rentable.
- La collaboration entre les fournisseurs d'énergie pour établir des détails comme les normes de classification de la consommation d'énergie par type de client et de bâtiment, de même que les normes d'anonymisation des données sur la consommation d'énergie et des données connexes.

Finalement, la feuille de route présente les mesures qui pourraient améliorer la coopération régionale et les liens avec d'autres initiatives comme la législation et la réglementation concernant les changements climatiques, ainsi que la création possible d'une agence pancanadienne d'information sur l'énergie.

Pour orienter la mise en œuvre de la feuille de route, un échéancier est présenté, lequel indique quand adopter les politiques et les programmes suggérés au cours des dix prochaines années pour concilier l'intérêt public et les coûts des consommateurs. Il est flexible afin de refléter la réalité, soit que certaines régions du Canada atlantique prendront plus de temps avant d'adopter les options recommandées en raison de la différence dans leurs besoins et priorités, ainsi que des décisions prises auparavant sur les investissements.

JALONS CLÉS

Fin de l'année 2018

Tous les principaux fournisseurs d'énergie présentent un rapport provincial de données sur la consommation d'énergie.

Fin de l'année 2021

Les rapports de données sur la consommation d'énergie sont déposés en fonction des limites municipales par tous les principaux fournisseurs d'énergie suivant une norme cohérente concernant le type de bâtiment et d'occupation.

Fin de l'année 2023

Les fournisseurs d'électricité et de gaz naturel offrent à leurs clients un accès aux données sur la consommation d'énergie dans un format électronique

standard, probablement la norme Green Button.

Fin de l'année 2025

Les principaux fournisseurs de mazout de chauffage et de propane permettent à leurs clients d'accéder aux données sur la consommation dans un format électronique standard.

Les fournisseurs d'électricité et de gaz naturel permettent à leurs clients de partager leurs données par voie électronique..

Fin de l'année 2028

Les fournisseurs de mazout et de propane permettent à leurs fournisseurs d'énergie de partager leurs données par voie électronique.



SUPPORTEURS DU PROJET



PARTENAIRES DU PROJET

